

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 octobre 2022

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association sportive « Antony Métro 92 »

Rapporteur : Philippe Tastes

La présente délibération s'inscrit dans la continuité de celle qui a été présentée lors de la séance du conseil municipal du 24 mars 2022 et relative à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive « Antony Métro 92 ».

Ainsi que cela était exposé dans le rapport, la Ville s'engageait à verser une subvention de 5 000 € en faveur de l'association.

La convention d'objectif ayant été signée par « Antony Métro 92 » le 19 septembre 2022, la Ville peut désormais délibérer sur l'attribution de cette subvention.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir confirmer l'attribution à l'association « Antony Métro 92 », d'une subvention de 5 000 €.